

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-106

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la
recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2025-74
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le courrier du 2 décembre 2024
Ayant pour objet la nomination de Madame Miroslava MENARD aux fonctions d'agent
comptable secondaire en remplacement de Monsieur Claude BARTOCCI ;

DECIDE

Article 1 : Madame Miroslava MENARD, Ingénieur de recherche, est nommée agent
comptable secondaire auprès de la délégation régionale Auvergne-Rhône-
Alpes de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Didier Samuel
Président-directeur général de l'Inserm